



Indemnité de transport pour un stagiaire

Par **royben**, le **18/07/2011** à **20:25**

Bonjour,

Je suis stagiaire dans une entreprise. A la suite de mon premier mois de stage qui dure 3 mois, mon entreprise m'a versé ma première indemnité. Ils ont proratisé mon indemnité de transport car j'ai commencé le 6 du mois. J'ai cherché sur internet, et je n'ai pas trouvé la réponse à ma question même en regardant dans le décret de loi. Pouvez-vous m'éclairer ?

Merci

Par **P.M.**, le **18/07/2011** à **21:16**

Bonjour,

Ce que je peux vous dire c'est qu'en cas d'absence en cours de mois pour congés payés ou arrêt-maladie l'indemnisation doit être maintenue pour la totalité du mois...

Par **royben**, le **19/07/2011** à **17:11**

Merci de votre réponse.

C'est exactement ce que j'ai lu dans le décret à propos de l'indemnité de transport mais je n'ai pas été en congé ou malade, par conséquent, je ne suis pas sûr que cela soit le cas pour moi...

Par **P.M.**, le **19/07/2011** à **17:34**

Bonjour,

Je n'ai malheureusement pas de base légale ou jurisprudentielle autre à vous fournir...
Je vous conseillerais de vous rapprocher de l'Inspection du Travail...

Par **rugbys**, le **20/07/2011** à **14:52**

Bonjour,

Une indemnité de transport est soumise à des conditions, la condition est que vous vous soyez déplacé du 1er au 6 du mois, est-ce le cas ? L'indemnité de transport est versée par jour travaillé.

ne parlez vous pas plutôt, de prise en charge d'un abonnement de transport ?
cdlt

Par **royben**, le **20/07/2011** à **15:07**

Je parle de la prise en charge de 50% de la carte de transport (navigo,...). Il est vrai qu'il existe également l'indemnité de transport je m'excuse pour la confusion.

Par **P.M.**, le **20/07/2011** à **15:30**

Bonjour,

J'avais donc bien lu votre interrogation et compris le sens de celle-ci puisque vous ne parliez pas d'indemnité de trajet ou de déplacement et avec cette précision utile, je confirme mes contributions...